

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date :05/04/2024	
INTITULE DE L'ACTION : REPAS SOLIDAIRE ET CONVIVAL POUR LES FAMILLES ROUBAISIENNES			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Matériel Crêpes	46		
Matériel Gaufres	83		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	500
DEFRAIEMENT KILOMETRIQUE	50	CASES TOMBOLA	286
Boissons et alimentation			
TRAITEUR « MAISON DU GRILL »	583		
BOISSONS	129		
CREPES ET GAUFRES	125		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
USTENSILES DIVERS	50		
LOTS DIVERS	250		
Assurance			
Tracts, affiches			
IMPRESSIONS AFFICHES	70		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
SUPPORT AUDIO ET VIDEO	100		
Personnel bénévole	450	Bénévolat	450
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1936		
Financement d'un autre projet (5)			
Voyage culturel u10 Algérie	750		
TOTAL	2686	TOTAL	2686

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.